

XIII
BUDGET
DU
CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1926.

XIII
BEGROOTING
VAN HET
KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1926 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 57,457,300 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 14,700,000 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 72,157,300 »

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1926 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 57,457,300 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 14,700,000 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 72,157,300 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. Gegeven te Brussel, den 12^e Novem-
ber 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :	VAN 'S KONINGS WEGE :
<i>Le Ministre de la Défense Nationale,</i>	<i>De Minister van Landsverdediging,</i>

KESTENS.

<i>Le Ministre des Finances,</i>	<i>De Minister van Financiën,</i>
----------------------------------	-----------------------------------

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
TRAITEMENTS ET AUTRES ALLOCATIONS OU PRESTATIONS.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations Le corps reste débiteur ou créateur vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	54,715,300 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
2	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arrières et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension, prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année)	2,677,000 »
3	Secours	65,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE III.		
SERVICES DIVERS.		
4	Partie mobile des traitements et salaires	14,700,000 »
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Défense Nationale,
KESTENS.

Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	JAARWEDDEN EN ANDERE TOEKENNINGEN OF VERSTREKKINGEN.	
54,715,300 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer tegenover de Schatkist voor het verschil in meer of in min, tusschen de sommen die het getrokken heeft en die, welke het voor hare toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.	1
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
2,742,000 »	Pensioenen, tegemoetkomingen en verhoogingen van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, van tegemoetkomingen en van de als pensioen geldende vergoedingen, met ingang in 1926 of vóór den 1 Januari van dit jaar).	2
	Hulpgelden	3
57,457,300 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK III.	
	VERSCHEIDENE DIENSTEN.	
14,700,000 »	Veranderlijk deel der wedden en loonen	4
72,157,300 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Landsverdediging,
KESTENS.

De Minister van Financiën,
ALB. JANSSEN.

(6)

XIII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a.		1° Officiers de tous grades (1) fr. 2,560,000 »
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1). 45,117,000 »
		47,447,000 »
<i>Fourrages :</i>		
		1° 598,235 rations (chevaux de selle) à fr. 6.96 fr. 4,163,715 »
		2° 16,425 rations (chevaux de trait) à fr. 7.125 117,028 »
b.		3° 53,290 rations (chevaux d'officiers) à fr. 6.96. 570,898 »
		4° Supplément d'un demi kilo d'avoine par jour alloué à 192 chevaux de l'escadron d'instruction, à fr. 0.53 37,142 »
		4,688,785 »
		Soit. . . fr. 4,688,700 »
<i>Armement :</i>		
c.		Armement et munitions 100,000 »
<i>Couchage des hommes :</i>		
d.		734,000 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes 110,100 »
<i>Casernement :</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier 493,200 »
<i>Remonte :</i>		
		40 chevaux au prix moyen de 3,500 francs (y compris les frais des commis- sions de remonte) fr. 140,000 »
f.		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc. 1,000 »
		Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés. 50,000 »
		191,000 »
<i>Divers :</i>		
g.		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . fr. 1,655,300 ⁽²⁾ »
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,715,300	55,314,500	»	599,200	(1) ART. 1, litt. a. — Voir note-annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc. (2) ART. 1, litt. g. — Voir note-annexe.
54,715,300	55,314,500	»	599,200	ART. 1. — Les crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1926. Ils sont basés sur les effectifs en hommes et en chevaux réellement présents et qui sont inférieurs aux effectifs organiques. Les recettes à verser aux Voies et Moyens sont évaluées à 50,000 francs, pour cessions de chevaux, contre paiement, aux officiers.
DIMINUTION. . fr.		599,200 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et secours.</i>		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1926, ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année :
	a	Pensions provisoires fr. 2,000 »
	b	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux (pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service) 2,580,000 »
2	c	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires du Corps de la gendarmerie en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne), accordés aux officiers et aux militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie, pour invalidité dont l'origine ou l'aggravation ne se place pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919, ou qui sont atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels commis, provoqués ou favorisés par des Allemands 63,000 »
	d	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés en attendant la liquidation de leur pension par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions. 25,000 »
	e	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires, en faveur des ascendants des membres célibataires du Corps de la gendarmerie, décédés, et d'autres ayants droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations 7,000 »
3	»	Secours : secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE III.		
<i>Services divers.</i>		
4	»	Partie mobile des traitements et salaires.
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,677,000	2,290,000	387,000	»	<p>ART. 2. — Majoration due à l'augmentation du nombre des pensions et à la liquidation d'arriérés.</p> <p>Modification du libellé de l'article ensuite de la disparition de l'indemnité de vie chère allouée, pour 1925, par la loi du 30 décembre 1924.</p>
65,000	60,000	5,000	»	<p>ART. 3. — La majoration se justifie par l'augmentation — conséquence de la péréquation des traitements — de l'indemnité d'un mois de traitement allouée aux veuves de militaires décédés en activité de service.</p> <p>Modification du libellé de l'article ensuite de la disparition de l'indemnité de vie chère allouée, pour 1925, par la loi du 30 décembre 1924, à des militaires du corps de la gendarmerie, bénéficiaires de secours viagers.</p>
2,742,000	2,350,000	392,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		392,000		
14,700,000	14,600,000	100,000	»	<p>ART. 4. — Le crédit a été calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 510 pendant toute l'année 1926.</p>
14,700,000	14,600,000	100,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		100,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Traitements et autres allocations ou prestations fr.
II.	Pensions et secours
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
III.	Services divers
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,715,300 »	55,314,500 »	»	599,200 »	
2,742,000 »	2,350,000 »	392,000 »	»	
57,457,300 »	57,664,500 »	392,000 »	599,200 »	
14,700,000 »	14,600,000 »	100,000 »	»	
72,157,300 »	72,264,500 » (¹)	492,000 »	599,200 »	
DIMINUTION . fr.		107,200 » (¹)		

(¹) Compte non tenu des suppléments qui seront nécessaires, pour 1925, aux crédits non limitatifs.
(Voir l'Exposé général du Budget.).

(14)

NOTE-ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1926

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmérie.	OFFICIERS : comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
1	»	2	Lieutenant général	40,000 »	40,000 »
1	»	1	Général major	29,500 »	29,500 »
3	»	3	Colonels. { 1 à	25,500 »	25,500 »
			{ 2 à	24,000 »	48,000 »
5	»	5	Lieutenants-colonels { 2 à	20,000 »	40,000 »
			{ 5 à	21,250 »	63,750 »
6	»	6	Majors { 5 à	17,000 »	51,000 »
			{ 5 à	18,000 »	54,000 »
			{ 15 à	42,500 »	187,500 »
			{ 5 à	13,250 »	66,250 »
52	»	52	Capitaines { 7 à	14,000 »	98 000 »
			{ 8 à	14,750 »	118,000 »
			{ 12 à	14,900 »	178,800 »
			{ 5 à	15,700 »	78,500 »
			{ 9 à	8,000 »	72 000 »
74	»	74	Lieutenants { 25 à	8,750 »	218 750 »
			et { 25 à	9,500 »	237,500 »
			sous-lieutenants { 10 à	10,250 »	102,500 »
			{ 5 à	11,750 »	58,750 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre	24,000 »	24,000 »
»	1	»	Colonel médecin	24,000 »	24,000 »
»	1	»	Capitaine en premier médecin	15,700 »	15,700 »
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire	22,500 »	22,500 »
»	1	1	Lieutenant vétérinaire	11,750 »	11,750 »
»	1	»	Officier payeur trésorier	15,700 »	15,700 »
»	1	»	Officier d'équipement	15,700 »	15,700 »
143	6	146	A ajouter :		1,897,650 »
149			Supplément de traitement au Lieutenant général, Inspecteur général de la gendarmerie		4,000 »
			A déduire :		1,901,650 »
			1/2 % pour médicaments (approximativement)		9,550 »
			RESTE fr.		1,892,100 »
			A ajouter :		
			Indemnités aux officiers montés		87,000 »
			Indemnités d'amortissement		43,500 »
			Indemnités de résidence		38,000 »
			Indemnité familiale		62,500 »
			Indemnités de cabinet de consultation		2,400 »
			Indemnités de marche		45,000 »
			Indemnités de séparation		15,000 »
			Indemnités de service en Allemagne occupée		25,000 »
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants		8,000 »
			Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade		7,200 »
			Indemnités de séjour dans les camps		200 »
			Indemnités de tenue et d'équipement		134,100 »
			TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 1 ^o)	fr.	2,360,000 »

GENDARMERIE.**TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
401		Adjudants de 1 ^{re} classe	7,000 »	707,000 »
144		Id. de 2 ^e classe	6,500 »	741,000 »
290		Premiers maréchaux des logis chefs	6,300 »	1,827,000 »
571		Maréchaux des logis chefs	5,900 »	3,368,900 »
402		Premiers maréchaux des logis	5,500 »	2,214,000 »
1,849		Maréchaux des logis de 1 ^{re} classe	5,500 »	10,169,500 »
1,849		Id. de 2 ^e classe	5,300 »	9,799,700 »
463		Brigadiers	4,200 »	1,944,600 »
283		Gendarmes.	4,000 »	1,132,000 »
27		Maréchaux-ferrants	4,680 » (en moyenne).	126,360 »
5,949	1,639 (de selle). 45 (de trait).	A ajouter : Suppléments de traitement pour augmentations intercalaires.		32,027,060 » 3,575,000 »
		TOTAL. . . . fr.		35,602,060 »
		A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement).		178,060 »
		RESTE . . . fr.		35,424,000 »
		A ajouter : Indemnités aux gendarmes montés		317,600 »
		TOTAL. . . . fr.		35,741,600 »
		A ajouter :		
		Indemnités familiales.		1,780,000 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		450,000 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne.		700,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne.		120,000 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée		310,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne		5,000 »
		Haute paie pour chevrons de front		1,100,000 »
		Haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)		7,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement de l'Etat		950,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis		260,000 »
		Indemnités de tenue et d'équipement		3,569,400 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement de lampes électriques de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes.		30,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître		800 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers		80,000 »
		Indemnité de chauffage au personnel logé dans des baraquements loués par l'Etat (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)		4,000 »
		TOTAL (art. 1 ^{er} , lit. a, 2 ^e). . . . fr.		45,117,000 »

ART. 1^{er}, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*Service de l'administration :*

Indemnités fixes de bureau des officiers fr	»	60,000	
Achat et entretien des registres destinés aux facteurs		50	
Imprimés divers destinés aux brigades		15,000	
Feuillets contrôles		250	
Feuillets matriculaires, fiches de renseignements, livrets matricules et livrets militaires		250	
Cartons servant au classement des pièces matriculaires		100	
Déclarations de lecture des lois militaires		50	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'indemnité fixe		6,000	
Frais de chauffage des bureaux		250,000	
Frais de reliure du Journal militaire officiel		600	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens		1,000	
Frais résultant des envois de fonds et des opérations du service des chèques postaux		8,000	
Achat et entretien des sacoches des facteurs		100	
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire		2,000	
Frais d'envoi de correspondances à des militaires résidant à l'étranger		14,000	
Frais résultant des communications téléphoniques à longues distances		1,500	
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions		15,000	
			313,900
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation			80,000
			<u>453,900</u>

Service des écuries :

Frais résultant de la ferrure des chevaux fr.	25,000	
Frais résultant de l'achat de fers, clous, etc.	44,000	
Clous Delperrier	500	
		69,500
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie	10,000	
Frais résultant de l'éclairage des écuries	9,000	
Graisse pour pieds des chevaux	2,500	
Entretien des objets de manège	1,500	
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues	7,000	
		30,000
Entretien des bâches pour chevaux	1,000	
Entretien des chariots fourragères	2,000	
Entretien des bâches pour chariots fourragères	500	
Coût et entretien des sacs à avoine	2,000	
		5,500
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et enfouissement des cadavres		5,000
		<u>110,000</u>

Service de l'instruction :

Frais résultant des cours préparatoires à l'épreuve de la sous-lieutenance, cours particuliers, cours du soir, etc. fr.	20,000	
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salle d'armes, cours de gymnastique et natation	6,400	
		<u>26,400</u>
A REPORTER. fr.		390,300

REPORT . . . fr. 590,300

Dépenses diverses :

Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille fr.	415,000
Frais d'inhumation des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux.	4,500
Indemnités de déplacement et de déménagement aux officiers	65,000
Indemnités de déplacement et de déménagement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	260,000
Indemnités de déplacement aux officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie et frais de mission de l'agent technique chargé de la visite des armes dans les unités	500
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des chemins de fer de l'État et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux	285,000
Traitements des officiers en non-activité	8,000
Crédits pour faire face aux dépenses imprévues	30,000
	1,065,000
TOTAL du littéra g de l'article 1 ^{er} fr.	1,655,300

(5)